

<https://www.dijon.snes.edu/spip/spip.php?article3802>



Réforme STI-STL : Le rejet massif impose un moratoire

- SNES académique de Dijon - S3 - Actualité du métier - Communiqués SNES-FSU -



Date de mise en ligne : mardi 8 février 2011

Copyright © SNES Dijon - Tous droits réservés

Après les avis négatifs émis par le Conseil Supérieur de l'Education des 1er avril et 9 décembre 2010 sur les projets de réforme des séries STI-STL, le Comité Interprofessionnel Consultatif du 4 février 2011 a rendu un avis négatif sur les projets de programmes des séries STI2D, STL, STD2A.

Ceci démontre l'opposition de tous les acteurs à la réforme des séries technologiques industrielles et de laboratoire que le gouvernement cherche à imposer.

Dans le même temps les Régions, n'ayant pas été associées à la définition des coûts de formation pour la prochaine rentrée, expriment de vives critiques sur la mise en œuvre de cette réforme et s'interrogent sur les possibilités de financement des équipements.

Dans ce contexte, le SNES renouvelle son exigence d'un moratoire afin de prendre le temps de la construction d'une réforme ambitieuse pour les formations industrielles et de laboratoire pour les jeunes et le développement industriel du pays.

